



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2018

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, DONNÉ par le soussigné, QUE conformément aux dispositions de l'article # 503 de la *Loi sur les Cités et villes* le rôle général de perception de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a été complété et déposé à mon bureau en date du 7 février 2018 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 7 février 2018.

Sébastien Racette
Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page __ de l'édition du 7 février 2018 du journal L'Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'Hôtel de ville à la date précitée et a été diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis